**CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCES VERBAL**

**LUNDI 27 MAI 2024 à 18h30**

Hôtel de Ville

Ouverture de la séance : 18H37 Fin de la séance : 20H39

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 1 - Karine HUNKELER | **P** | 7 – Laurence LAINE | **P** | 13 – Michèle BELLET | **P** |
| 2 - Gilles FRELAUT | **P** | 8 – Sandrine LUCAS | **A** | 14 – Véronique BRUNEL  Arrivée à 18h39 | **P** |
| 3 - Mireille ELIE | **AP** | 9 – Valérie LESAGE | **AP** | 15 – Jocelyne VASSE | **P** |
| 4 – Pascal TACCONI | **P** | 10 – Jean-Marc PRUVOST | **P** | 16 – Daniel MONFRAY | **P** |
| 5 - Sabrina CATEL  Arrivée 18h42 | **P** | 11 – Jacky HUCHER | **AP** | 17 – Oriane MARTINON | **A** |
| 6 – Daniel POULLAIN | **AP** | 12 – Armelle MOUSSE | **P** |  |  |

**Pouvoirs** :

Mireille ELIE a donné pouvoir à Gilles FRELAUT

Daniel POULLAIN a donné pouvoir à Karine HUNKELER

Valérie LESAGE a donné pouvoir à Daniel MONFRAY

Jacky HUCHER a donné pouvoir à Jean-Marc PRUVOST

**Absents Excusés** : //

**Absents** : Sandrine LUCAS, Orianne Martinon

Nomination d’un secrétaire de séance : **Gilles FRELAUT**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la séance est enregistrée ce qui facilitera la rédaction du procès-verbal.

Madame la Maire demande autorisation au Conseil Municipal de voter toutes les délibérations à mains levées, l’unanimité est obligatoire.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **VOTE** | | |
| **Abstention**  **\_\_/\_\_** | **Contre**  **\_\_/\_\_** | **Pour**  **15** |

Madame la Maire informe le Conseil de la Modification de l’ordre du jour :

Ajout : Opération de Revitalisation du Territoire

Ajout : Décision Modificative – Budget SPANC

1. ***ADMINISTRATION GENERALE***

* **Présentation de l’activité de la Maison des Jeunes**

Document transmis avec la convocation

Présentation faite par Monsieur Desannaux, accompagné de 4 adhérents de la Maison des Jeunes ainsi que Madame Lepatezour, présidente de l’association Caravelles.

**Débat** :

Armelle MOUSSE : « Quels sont les horaires ? »

Corentin DESANNAUX : « 15h00 / 18h00. »

Madame la Maire : « Vous nous avez indiqué avoir 230 visites et 35 adhérents depuis l’ouverture. Sur les 35 adhérents, ce sont des jeunes de Saint-Saëns ou de l’extérieur ? »

Corentin DESANNAUX : « Nous accueillons principalement des jeunes de Saint Saens mais aussi de tout le territoire. Etant ouvert à partir de 15h, nous avons des jeunes qui viennent du collège, ils restent 1h et reprennent le bus à 16h et d’autres qui restent jusque 18h. »

Madame la Maire : « Nous nous posons la question quant aux problèmes liés l’écart d’âge comme les jeunes prépubères et les grands adolescents, ou encore le rapport au corps et à la sexualité. Comment gérez-vous cela ? Comment les jeunes vivent cela ? »

Corentin DESANNAUX : « Il existe des temps dédiés pour les groupes d’âges, ensuite nous avons des jeunes qui proposent de faire des soirées de cohésion en fonction des âges et d’autres préfèrent aller vers des soirées pour les 16/20.»

Madame la Maire : « Est-ce qu’il y a systématiquement des autorisations parentales pour les mineurs ? Les parents sont-ils venus visiter le local ? »

Corentin DESANNAUX : « Je leur fais visiter le local, ils doivent s’y sentir comme chez eux. Je présente les activités proposées et celles qui peuvent être potentiellement proposées. S’ils viennent pendant 1 semaine, je leur donne l’autorisation à compléter par les parents, une autorisation de droit à l’image et une autorisation de sortie. Il y a peu de parents qui sont venus. Pour pallier cela, je souhaite organiser une soirée jeux de société/apéro avec les parents et les enfants afin qu’ils puissent montrer leurs projets et leurs activités.

Madame la Maire : Il y a plusieurs après-midi « jeux de société » organisées à la bibliothèque le mercredi qui fonctionnent moyennement bien. Cela touche actuellement un public de jeunes enfants. Il a été évoqué d’élargir la moyenne d’âge. Il serait bien que vous les contactiez afin d’y participer et de réactivé cette activité. Lors de la commission CCAS, il s’est posé la question de savoir si vous allez avoir besoin d’une aide financière sur des activités de sortie, mais tu nous as presque donné la réponse en indiquant que vous allez financer vous-même vos sorties. Nous y sommes extrêmement favorables. La question se posera pour certains jeunes, s’il y a un surcout pour des sorties, on pourrait envisager que le CCAS aide sous certaines conditions de ressources. Je précise que les aides du CCAS sont pour les jeunes Saint Saennais. »

Laurence LAINE : « Vous n’avez pas parlé du fonctionnement pendant les vacances ? »

Corentin DESANNAUX : « Cela a été compliqué au départ pour les vacances d’Avril. Au fur et à mesure des vacances cela s’est amélioré. Les jeunes sont venus progressivement et se sont inscrits. »

Armelle MOUSSE : « Vous parler de faire des activités pour l’autofinancement mais lesquelles pour avoir de quoi faire vos sorties ? »

KENZA : « La vente de pop-corn le 5 juillet lors de la séance de cinéma de plein air, une vente de vêtements dans notre local. J’ai fait les flyers pour les distribuer dans Saint Saens, la vente de vêtements de seconde main se passera à Rosay. »

Corentin DESANNAUX : « On essaye au maximum de faire de l’autofinancement par les jeunes. »

Sabrina CATEL : « Vous avez parlé tout à l’heure d’aider pour l’entretien de la ville. Mais comment pensez-vous vous faire rémunérer pour ce genre d’action ? »

Corentin DESANNAUX : « Cela peut être des chèques cadeaux pour les jeunes qui ont participé à l’action. Le projet est à construire. »

Madame la Maire : « Est-ce que vous pouvez nous parler du partenariat qui va se mettre en place avec la mission locale du TALOU ? »

Corentin DESANNAUX : « J’ai envoyé un mail à toutes les associations de Saint Saens dont le but est de les faire découvrir aux jeunes. J’ai pu rencontrer Monsieur FROMAGER de la mission locale. Nous allons partager les locaux de l’espace jeunes afin qu’il puisse intervenir auprès des jeunes. »

Julie LEPATEZOUR : « C’est en cours de construction, au-delà de partager un local c’est aussi de voir comment nous pouvons travailler ensemble. Nos missions sont complémentaires. »

Sabrina CATEL : « En fonction des âges, la mission locale peut être une ressource complémentaire pour pouvoir les aider dans leurs démarches et les orienter dans leurs recherches. Est-ce que vous avez envisagé de faire des sorties à la cité des métiers ? »

Julie LEPATEZOUR : « Aujourd’hui, nous avons 2 profils, nous avons les plus jeunes ou nous sommes sur de l’engagement citoyen. Nous avons un profil un peu plus grand où il faut travailler sur le CV et la présentation. Nous sommes sur un territoire très enclavé, aujourd’hui nous avons besoin d’ouvrir, de capter les jeunes qui sont en décrochage scolaire. Vous serez peut-être amené aussi à présenter votre travail lors d’un conseil municipal. »

Sabrina CATEL : « N’hésitez pas à faire appel aux commerces de Saint Saens, également la maison de santé, le CMS, la gendarmerie, les pompiers afin qu’ils puissent avoir une ouverture sur tous les domaines. »

Julie LEPATEZOUR : « Lorsque l’espace jeunes n’est pas ouvert. Corentin effectue un travail avec le collège afin qu’il y ait un partenariat et que nous construisions les choses ensemble. »

Corentin DESANNAUX : « Il y a la possibilité de faire pleins d’autres choses, il y a l’impression 3D pour pouvoir financer des projets. »

Madame la Maire : « Il y a de l’envie, des idées et du désir de faire vivre cette maison des jeunes et de la développer. C’est un gros défi pour la commune ainsi que pour vous. Je suis ravie de ce que j’entends en quelques mois d’ouverture. L’arrivée de Corentin est salvatrice pour la création de la maison des jeunes. »

Sabrina CATEL : « Je suis très contente de vous voir car c’est très représentatif de ce que la commune veut faire. Un espace pour vous à votre disposition pour que vous puissiez vous y sentir bien afin de construire vos projets. »

Laurence LAINE : « C’est une très belle présentation. Comment faites-vous lorsque vous sortez de Saint Saens pour faire une activité ? »

Corentin DESANNAUX : « Nous avons un véhicule 9 places de CARAVALLES qui peut accueillir 8 jeunes. »

Laurence LAINE : « Vous prévoyez des sorties concernant l’orientation des jeunes. Avez-vous prévu des sorties culturelles ? »

Corentin DESANNAUX : « Oui cela fait partie de notre projet. Il y a pleins de branches qui vont se démultiplier au fur et à mesure de l’avancement. Nous avons l’intention d’aller sur des projets concernant la santé, l’environnement, la culture. »

Armelle MOUSSE : « Vous avez évoqué le fait qu’il y ait 35 jeunes qui sont inscrits. Pouvez-vous nous dire dans quelle proportion viennent-ils ? »

Corentin DESANNAUX : « Nous avions mis en place une phase de test à l’ouverture, du lundi au vendredi avec une feuille de présence pour que les jeunes inscrivent leurs heures d’arrivée et leurs heures de départ. Nous avons pu remarquer qu’il y avait moins de fréquentation le lundi. Nous avons donc décider de fermer ce jour et d’élargir la plage horaire d’ouverture de 15h à 18h du mardi au vendredi. Il y a 35 jeunes qui ont adhéré à l’association CARAVALLES. Le vendredi soir il peut y avoir jusqu’à 30 jeunes. »

Armelle MOUSSE : « Quelle est la capacité maximale d’accueil ? »

Corentin DESANNAUX : « La capacité est de 12 jeunes mais nous sommes à 18 jeunes simultanément. »

Julie LEPATEZOUR : « Sur les activités des vacances, il n’y a que 8 jeunes car le travail est différent. Nous sommes encore en travail d’expérimentation. L’idée c’est d’être modulable. Les jeunes qui viennent aujourd’hui ne seront pas forcément ceux qui viendront au mois de septembre. Il faut garder une souplesse pour qu’ils se sentent un peu comme chez eux. »

Laurence LAINE : « Je parle en tant que présidente du syndicat du collège. Si vous avez besoin de les emmener au gymnase pendant les grandes vacances. Il faudrait que vous anticipiez car il y a des créneaux de disponible. Il faudrait que vous fassiez la demande bien en amont. »

Corentin DESANNAUX : « Nous avons des jeunes qui sont inscrits dans les différentes associations de la commune. Je suis inscrit sur tous les réseaux sociaux utilisés par les jeunes. Je les ajoute en ami, cela fait partie de mes missions. Le but étant de créer du lien. Cela me permet de voir ce qu’ils font et s’il y a un besoin. »

Pascal TACCONI : « J’ai failli publiquement reconnaître que je faisais partie des gens qui étaient très sceptique. Je suis très agréablement surpris. »

Michèle BELLET : « Le bilan est sur un mois, il faut voir comment cela évolue. »

Laurence LAINE : « Cela est très encourageant. Je trouve cela plutôt rassurant que les collégiens aient un endroit où aller. S’il y a trop de monde, ils devront réorganiser autrement. »

Madame la Maire : « Je vous propose que l’on refasse un point à la fin de l’été. A Blangy, ils ont commencé avec 1 animateur. Ils sont maintenant 3 animateurs avec 120 enfants inscrits. Je vous rappelle que la maison des jeunes de Saint Saens est la seule sur la Communauté de communes. S’il y a un nombre d’enfants importants hors commune qui s’inscrivent, il faudra aller chercher les aides communautaires. »

Armelle MOUSSE : « Oui, c’est un peu la limite de l’exercice sur un territoire financé par une seule commune et sur un territoire qui va au-delà. La majeure partie des enfants est de Saint Saens. Il ne faudrait pas non plus que la commune supporte seule financièrement une activité qui relève de l’ensemble de la Com Com. »

Madame la Maire : « Pour cela il faut lancer la chose et voir l’évolution. »

Armelle MOUSSE : « Il faut avoir les éléments chiffrés sur le nombre de jeunes qui la fréquentent, de quelles communes ils sont issus et le nombre d’heures qu’ils y passent. Si c’est 1h ou 2h, ce n’est pas non plus problématique. Mais si le cœur d’adhérent des jeunes qui y passent le plus de temps ne sont pas de la commune. Il faudra se poser des questions. »

Madame la Maire : « Je suis tout à fait d’accord avec vous. Mais en même temps, il faut bien qu’à un moment une commune prenne des décisions et voir l’évolution. Rien n’est fermé, et la convention avec l’association CARAVELLES n’est pas indéfinie. Il faut voir si cela fonctionne. »

Michèle BELLET : « Corentin est embauché sous quel statut ? »

Madame la Maire : « Il est embauché par l’association CARAVELLES. Ce sont eux qui ont fait le recrutement. La convention a été voté. Nous subventionnons le salaire. Cela permet de bénéficier de leur aide pour les sorties, le personnel. »

* **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 02/04/2024**

**Document transmis le jeudi 23 mai 2024**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **VOTE** | | |
| **Abstention**  **\_\_/\_\_** | **Contre**  **\_\_3\_\_** | **Pour**  **\_\_12\_\_** |

Débat :

Madame la Maire : « Comme le conseil municipal s’était fait en 2 temps suite à un problème informatique, je tenais à vous rappeler qu’il avait été décidé d’un commun accord que le PV des 2 conseils municipaux successifs seraient regroupés pour une meilleure lisibilité en un seul PV .

Armelle MOUSSE : « Oui, mais ce n’est pas légal. »

Madame la Maire : « Oui c’est légal. »

Armelle MOUSSE : « Lorsqu’un ordre du jour parait et qu’on le traite nous devons avoir dans le PV exactement les points qui ont été abordés. Ce n’est pas possible d’avoir un PV du 2 avril ou il manque un point à l’ordre du jour qui a été abordé. Il peut y avoir des points à l’ordre du jour qui sont reportés cela a déjà été fait mais pas un point qui a commencé à être abordé. Ce n’est pas possible, je ne voterai pas pour un PV comme celui-là et si nous nous engagions sur cette voie-là, cela partira à la préfecture. »

Madame la Maire : « Je tiens à vous rappeler la réforme sur les règles de publicité sur le procès-verbal des assemblées délibérantes, avec l’ordonnance du 7 octobre 2021, il est noté que la teneur des discussions lors des séances s’entend comme un résumé des opinions exprimées sur chaque point et que la mention des ensembles des échanges n’est juridiquement pas imposée. »

Armelle MOUSSE : « Le problème c’est qu’il y a un point qui n’est pas du tout repris dans le PV. Ce n’est pas l’entièreté des débats. »

Pascal TACCONI : « Quel point ? »

Armelle MOUSSE : « Le point sur le budget. On avait commencé à travailler et à en discuter et il ne figure nulle part dans le PV du 2 avril. »

Madame la Maire : « J’ai ressorti quelques procès-verbaux de conseils municipaux qui ont eu lieu jusqu’en 2020. Ces PV sont extrêmement succincts voir même sans aucun débat rapporté au niveau de vos conseils municipaux antérieurs. Sur le PV du 2 avril 2024, tout a été reporté, je ne vois pas le problème. »

Armelle MOUSSE : « Celui du 2 avril, il n’y a aucun point sur le budget. »

Pascal TACCONI : « Ce serait bien que vous nous éclairiez pour savoir comment vous faisiez avant. »

Armelle MOUSSE : « Tous les points qui sont à l’ordre du jour et qui sont abordés en séance doivent être repris dans le PV. »

Amélie ANTUNES : « Si je peux me permettre, il faudrait que dans le PV du 2 avril ajouter le début des délibérations qui concerne le budget et que j’ajoute point reporté. »

Armelle MOUSSE : « Bien sûr, cela peut être succinct peu importe mais il doit y figurer. »

Amélie ANTUNES : « Il n’y a pas de soucis je vais le faire. Cependant, l’intégralité des débats sera transférée sur le PV du conseil du 11 avril. »

Armelle MOUSSE : « De toute façon, nous avons tout repris le 11 avril. »

Madame la Maire : « Très honnêtement, c’est juste impossible de les reprendre en intégralité. »

Armelle MOUSSE : « A la lecture, c’est compliqué. Ce n’est pas ce qui est demandé non plus. C’est difficile lorsque tout est enregistré de faire une synthèse. Il faut resynthétiser en gardant l’esprit sur les points qui sont véritablement importants. D’ailleurs, je le dis parfois ça je veux que cela soit mis dans le PV. »

Madame la Maire : « Madame MOUSSE nous l’avons fait à plusieurs reprises, vous avez critiqué en disant que vous souhaitiez que cela soit écrit stricto sensu car vous n’aviez pas dit tel ou tel propos. D’ailleurs, je me demande même si vous n’enregistrez pas les séances car vous êtes capable de vous rappeler j’ai dit telle phrase plutôt que telle phrase. »

Armelle MOUSSE : « Je prends beaucoup de notes et j’ai une bonne mémoire. »

Madame la Maire : « Vous ne pouvez pas me demander une fois lors d’un PV de conseil municipal de faire un résumé de ce qui a été dit et la fois d’après de retranscrire stricto sensu l’intégralité du débat. »

Armelle MOUSSE : « Ce n’est pas ce que je demande, je demande que cela soit compréhensible. Quand je demande des modifications c’est pour que l’on ne dénature pas ce que j’ai dit et que cela soit compréhensible. »

Madame la Maire : « Il y a plein de redondance. »

Armelle MOUSSE : « Si nous retrouvons les éléments essentiels qui permettent de comprendre le raisonnement et que les propos ne sont pas dénaturés, il n’y a aucune raison d’apporter des modifications. »

Madame la Maire : « Je ne vois pas l’intérêt d’un PV qui fait 50 pages. »

Pascal TACCONI : « La personne qui retranscrit les débats n’est pas présente. Elle fait un travail très compliqué parce qu’elle écoute ce qui a été dit pendant 2 heures et il faut qu’elle le retransmette. »

Armelle MOUSSE : « Enfin, c’est parce que les élus ne font pas la rédaction car moi j’en faisais. Nous étions dans la séance et ce sont les élus qui rédigeaient. C’est une question d’organisation. »

Madame la Maire : « Madame MOUSSE, si je vous sors un PV tel que vous les faisiez jusqu’en 2020, je ne suis pas persuadée que vous allez être d’accord ou alors lors de vos conseils municipaux antérieur il n’y avait pas beaucoup de débat. »

Armelle MOUSSE : « Nous étions assez souvent d’accord. Toutes les grosses discussions se faisaient en commission. Nous étions en commission tous les 15 jours parfois toutes les semaines. Un PV extrêmement précis était rédigé. »

Laurence LAINE : « L’activité est peut-être plus importante maintenant. Il y a peut-être plus à débattre. »

Michèle BELLET : « Nous ne sommes pas là pour faire des comparaisons. »

Armelle MOUSSE : « Ce qui m’importe c’est que cela avance pour la commune et que les choses soient claires pour les personnes qui lisent. »

Madame la Maire : « Je ne vois pas l’intérêt de reprendre mot par mot. »

Michèle BELLET : « Le problème ce n’est pas de reprendre mot par mot. C’est que le PV n’est pas fidèle à ce qu’il s’est passé. »

Laurence LAINE : « Je pense qu’Amélie a répondu et que nous pouvons passer à autre chose. »

Madame la Maire : « Le débat est clos. »

Madame la Maire : « Avez-vous des remarques ? »

Armelle MOUSSE : « Dans le PV du 2 avril, je demande que le « il » soit transformé en président de la communauté de communes. C’est comme cela que j’ai démarré. Cela ne peut pas être autrement. »

* **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11/04/2024**

**Document transmis le jeudi 23 mai 2024**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **VOTE** | | |
| **Abstention**  **\_\_/\_\_** | **Contre**  **\_\_/\_\_** | **Pour**  **\_\_/\_\_** |

**Débat**:

Armelle MOUSSE : « Pour celui du 11 avril, je ne sais pas ce que vous voulez faire. Est-ce que vous voulez le synthétiser ? Nous pouvons le réétudier avec une synthétisation. »

Madame la Maire : « Je vous préviens que si je le synthétise, je le ferais pour tous les PV des prochains conseils municipaux. »

Armelle MOUSSE : « Du moment que les interventions importantes figurent dedans. »

Madame la Maire : « J’ai bien compris c’est le but d’un débat. »

Laurence LAINE : « C’est vrai que cela était une demande votre part d’être hyper précis. C’est pour cela que nous avons commencé à enregistrer, cela est retranscrit tel quel. Mais il serait peut-être bon de revenir à une synthèse. »

Armelle MOUSSE : « Je pense que nous nous ne sommes pas compris. Je ne demande pas à que cela soit retranscrit mot à mot. Un débat c’est forcément compliqué. En revanche, il faut synthétiser en gardant l’esprit et reprendre une déclaration lorsqu’elle est importante et qu’elle est signalée par l’orateur cela me suffit. »

Madame la Maire : « S’il y a bien quelqu’un capable de résumer les opinions exprimées c’est moi car je participe à 200% des débats. Je n’avais qu’une envie c’était de faire de la coupe. »

Débat clos

Point Reporté

* **25/2024 - Signature d’une Convention ORT avec la Communauté de Commune et ces partenaires Opération de Revitalisation du Territoire**

Les communes de Saint-Saëns, Neufchâtel en Bray se sont engagées dans le programme de l’État « Petites Villes de Demain », en tant que pôles structurants de la Communauté de communes Bray Eawy.

Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans leur programme de revitalisation. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'en 2026.

La Communauté de communes soutient les deux communes dans leur démarche en étant signataire de la convention d’adhésion « Petites Villes de Demain ».

Deux étapes administratives jalonnent ce programme :

• La signature d’une convention d’adhésion qui acte l’engagement des collectivités bénéficiaires et de l’État dans le programme Petites villes de demain. Cette convention d’adhésion a été signée le 13/04/2021, avec les signataires suivants : la commune de Neufchâtel, la commune de Saint Saëns, la communauté Bray Eawy, l’État et le Département de Seine-Maritime.

• La signature d’une convention, qui formalise le projet de territoire et une Opération de Revitalisation du Territoire, qui permet, sur la base d’un diagnostic, d’une stratégie de revitalisation et d’un plan d’action, de mobiliser les moyens des différents partenaires.

Entre la signature de la convention d’adhésion et la signature de la convention ORT, les deux communes ont élaboré et formalisé un projet de territoire, basé sur un diagnostic, des orientations stratégiques et des actions localisées en centre bourg.

Cette démarche a permis de définir un périmètre d’intervention prioritaire sur chaque commune. Les différents éléments sont exposés dans la convention d’ORT.

Créée par la loi portant évolution du logement, de l’aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l’ORT est un outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, afin de lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

Le dispositif d’ORT crée ainsi des droits juridiques nouveaux pour les collectivités leur permettant de mener à bien leurs projets et il ne peut y avoir qu’une seule convention valant ORT par intercommunalité.

Les avantages concrets et immédiats de l’ORT confèrent des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

• Renforcer l’attractivité commerciale au centre-ville (dispense d’autorisation d’exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques) ;

• Favoriser la réhabilitation de l’habitat (accès prioritaire aux aides de l’Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), éligibilité au Denormandie dans l’ancien) ;

• Mieux maîtriser le foncier (droit de préemption urbain renforcé, droit de préemption dans les locaux artisanaux) ;

• Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux (permis d’aménager, permis d’aménager multi-sites)

La convention d’ORT de la Communauté de communes Bray Eawy est signée entre l’Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI), les communes labellisées Petites Villes de Demain, l’État et ses établissements publics, le Département de Seine-Maritime.

**Vu** la LOI n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,

**Vu** la délibération 35/2021 approuvant l’adhésion au programme Petite Ville de Demain le 29 juin 2021,

**Vu** la convention d’adhésion « Petite ville de demain » signée le 13 avril 2021,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

***Considérant*** :

* + L’obligation d’intégrés une convention ORT à l’échelle d’un EPCI pour maintenir le dispositif PVD ;
  + L’opportunité et de l’intérêt pour la commune de s’engager au côté de l’intercommunalité dans une Opération de Revitalisation du Territoire ;
  + L’intérêt de poursuivre la stratégie « Petite Ville de Demain » mise en place depuis 2021 ;
  + L’opportunité par la voie d’une ORT d’inscrire la commune comme un pôle attractivité majeur du territoire dans une stratégie d’ensemble qui renforcera son dynamisme et sa prospérité ;
  + L’ORT comme un outil qui permet de faciliter la mise en place de projet structurant et leurs financements sur la commune et le territoire

Madame la Maire propose au conseil Municipal de :

* Autorise Madame la Maire à engager toutes les démarches administratives, technique ou financière y afférant ;
* Autorise Madame la Maire à signer la convention d’Opération de Revitalisation du Territoire ;
* Autorise Madame la Maire à prendre toute décision qui serait la suite ou la conséquence de la présente délibération.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **VOTE** | | |
| **Abstention**  **\_\_/\_\_** | **Contre**  **\_\_/\_\_** | **Pour**  **\_\_15\_\_** |

**Débat** :

Michèle BELLET : « Quel est notre projet de territoire ? »

Madame la Maire : « La rénovation énergétique des écoles, et la rénovation de la Fontaine. »

Michèle BELLET : « Cela s’inscrit dans ce dispositif. Il n’y a que les écoles ? »

Armelle MOUSSE : « Nous ne devions pas travailler avec Neufchâtel à ce sujet-là. »

Madame la Maire : « Oui mais ils ont mis presque 2 ans à trouver un ingénieur. Les projets émis n’étaient pas extrêmement porteurs. »

Michèle BELLET : « L’ingénieur était rémunéré par Saint Saens et Neufchâtel ? »

Madame la Maire : « Non uniquement par neufchâtel. Nous n’avons pas eu besoin de ses services. Nous avions déjà le projet de la restructuration des écoles et de la fontaine Dillard, nous n’allions pas mettre en place d’autres projets. Toutefois, même si nous n’avons pas fait appel à ses services nous devons signer cette convention pour que Neufchâtel puisse aller au bout de son projet. »

Armelle MOUSSE : « Il n’y a pas de projet commun ? »

Madame la Maire : « Non. L’objectif des petites villes de demain était de créer des projets communs cela est financièrement impossible au vu des distances entre chaque commune. »

1. ***FINANCES/MARCHE PUBLIC***

* **26/2025 - Contrat de concession, par affermage, des services publics d’alimentation en eau potable et d’assainissement collectif**

Rapport transmis avec la convocation

Objet : Attribution et autorisation de signature du contrat de concession, par affermage, des services publics d’alimentation en eau potable et d’assainissement collectif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1411-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2023 relatif au choix du mode de gestion des services public d’alimentation en eau potable et d’assainissement collectif ;

Madame le Maire présente son rapport relatif à la procédure de concession des services publics d’alimentation en eau potable et d’assainissement collectif.

Madame le Maire rappelle qu’en application de la délibération, le Conseil Municipal a adopté le principe de la concession de service public (affermage) pour la gestion des services publics d’alimentation en eau potable et d’assainissement collectif et a autorisé le Maire à mener la procédure de concession de service public.

A l’issue de cette procédure, qui s’est déroulée conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire a procédé aux négociations avec les quatre soumissionnaires retenus par la Commission de Délégation de Service Public.

L’entreprise VEOLIA Eau a présenté la meilleure offre au regard de l'avantage économique global sur la base des critères de jugement des offres indiqués au règlement de consultation.

Il en résulte que Madame le Maire a choisi de présenter l’entreprise VEOLIA Eau comme attributaire de la concession des services publics d’eau potable et d’assainissement collectif pour une durée de 12 années (144 mois). La date de commencement du contrat est initialement fixée au 01/07/2024.

Il appartient donc au Conseil Municipal de se prononcer sur ce choix au vu, d’une part, du rapport du Maire motivant le choix du Concessionnaire et d’autre part, le projet de contrat.

Madame la Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le choix du Concessionnaire (entreprise VEOLIA Eau) ;

- Approuver les termes du contrat de concession des services publics d’alimentation en eau potable et d’assainissement collectif et les documents qui y sont annexés, issus de la dernière offre remise par le candidat VEOLIA Eau ;

- Autoriser Madame la Maire à signer le contrat ainsi que toutes les pièces afférentes.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **VOTE** | | |
| **Abstention**  **\_\_/\_\_** | **Contre**  **\_\_/\_\_** | **Pour**  **\_\_15\_\_** |

**Débat** :

Madame la Maire : « Il y aura une hausse de 13,4% sur 4 ans. »

Armelle MOUSSE : « Auriez-vous le nouveau prix au m3 ?  Sur la dernière facture reçue, il est de 5.10€. Cela augmente je suppose que c’est l’inflation. »

Pascal TACCONI : « Nous n’avons qu’1/3 du prix, celui de VEOLIA. Nous n’avons que la partie du choix du distributeur. Nous n’avons pas le montant de la part communale. » »

Madame la Maire : « La part communale ne bougera pas. »

Armelle MOUSSE : « En considérant qu’elle est stable, l’augmentation sera liée à la part distributeur. Nous passons de 4.80€ en décembre 2022 à 5.10€. C’est difficile de se retrouver lorsque l’on regarde le détail au dos des factures. Les prix sont indiqués en HT, vous nous les avez peut-être énoncés en TTC. Ce ne sont pas les mêmes taux de TVA. Je souhaiterai avoir le prix global au m3. »

Madame la Maire : « Le problème est qu’il y a un part fixe et une part proportionnelle. La part fixe HT/ par abonné / par an est de 28.54€ et après il s’agit de la part proportionnelle. Le prix moyen pour la part fixe du m3 est de 1.1456€. »

Armelle MOUSSE : « il serait bien de connaître pour les administrés le prix global du m3.  Les taux communaux ne bougeront pas alors combien cela va faire au m3. »

Pascal TACCONI : « Le prix de l’eau est divisé en 3 parties. »

Michèle BELLET : « Qu’est-ce qu’il y avait dans les 4 soumissionnaires ? »

Madame la Maire : « Evolution du tarif moyen global, VEOLIA est à -0.18%, la SAUR est à +4,3%, HYDRA est à -12% et STGS à +9.90%. Nous avons des comparaisons entre la part fixe et la part proportionnelle. »

Jean Marc PRUVOST : « Nous avions avec l’ancien contrat une couverture pour les fuites. »

Madame la Maire : « Oui, ils se sont promis de baisser les fuites de 2.5% et de 10.50% au bout des 4 ans. »

Jean Marc PRUVOST : « Et pour les particuliers ? Je crois qu’il y avait eu quelque chose. »

Madame la Maire : « Sur les fuites avant compteur, il y a une prise en charge de VEOLIA. Il n’y a pas de prise en charge pour les fuites après compteur. Il y aura un fond de solidarité de 1 250€ par an pour le CCAS. Le contrat de VEOLIA était déficitaire depuis longtemps avec l’augmentation des tarifs de l’énergie. L’actualisation des tarifs sera au semestre et non plus annuel. Il est prévu de mettre au Quesnay un surpresseur pour éviter l’achat d’eau qui représente un cout de plusieurs milliers d’euros par an. Les pièges à déchets escamotables pour éviter le rejet des lingettes dans la nature. Le contrat est d’une durée de 12 ans bien que la Com Com reprenne la compétence de l’eau dans 2 ans. »

Armelle MOUSSE : « La signature d’un contrat de 12 ans était obligatoire ? »

Madame la Maire : « La Comcom réalise un audit pour savoir comment ils vont faire pour récupérer tous les contrats de concessions des communes qui ont des prestataires différents, des durées différentes. »

Armelle MOUSSE : « Pour les administrés ce qui est important c’est l’augmentation du prix du m3. Nous avons subi 25% d’augmentation depuis 2022. Attention à ce que les administrés peuvent ressentir s’ils reçoivent une augmentation plus importante. »

Madame la Maire : « C’est pour cela que l’augmentation a été lissé sur 4 ans. Cela fait une augmentation de 13% sur 4 ans. Cela peut paraitre beaucoup mais c’était la moins onéreuse des 4 propositions. »

* **27/2024 Rénovation du Groupe Scolaire – *Annule et remplacement la délibération 10/2024***

Dans le cadre du Plan de Relance, le gouvernement a décidé de venir en soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales avec une attention particulière portée aux bâtiments scolaires.

Depuis quelques temps, la municipalité s’engage dans une démarche d’économie énergétique et de modernisation de certains outils.

Dans la continuité de cette démarche, il convient aujourd’hui de procéder à des travaux énergétiques dans les écoles des Petits Tanneurs et de la Varenne afin de répondre aux besoins de confort des publics accueillis et de s’inscrire dans une recherche d’économie d’énergie.

Aussi, lors de la séance du 12 décembre 2023 (délibération 52/2023) un maitre d’œuvre a été sélectionné pour la poursuite du projet, aussi le détail prévisionnel des investissements a été revu comme suit :

**Plan de financement prévisionnel**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Dépenses HT** | | **Recettes HT** | |
| Ecole Maternelle | 1 132 310.00 € HT | Etat - DETR 25 % | 441 776.06 € |
| Ecole Elémentaire | 513 930.00 € HT | Etat - DSIL 15 % | 265 065.63 € |
| Maîtrise d’Œuvre | 99 989.26 € HT | Fonds Vert 15 % | 265 065.63 € |
| AMO | 7 920.00 € HT | Département 25 % | 441 776.06 € |
| Missions Techniques | 12 955.00 € HT |  |  |
| **TOTAL DEPENSES** | **1 767 104.26 € HT** | **TOTAL RECETTES** | **1 413 683.38 HT €** |
| ***Reste à charge de la commune 353 420.88 € HT – base prévisionnelle*** | | | |

Ce projet fera donc l’objet d’un appel d’offre afin de choisir les entreprises pour la phase travaux.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal :

• D’approuver le plan de financement prévisionnel ;

• D’autoriser Madame la Maire à solliciter l’ensemble des subventions liées à ce projet ;

• D’autoriser Madame la Maire à prendre toutes dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **VOTE** | | |
| **Abstention**  **\_\_/\_\_** | **Contre**  **\_\_/\_\_** | **Pour**  **\_\_15\_\_** |

**Débat** :

Armelle MOUSSE : « Vous avez rajouté quoi, la toiture ? »

Madame la Maire : « Oui, la toiture de l’école maternelle va être a changée. »

Armelle MOUSSE : « Les 353 420.88€ HT restant à charge de la commune vont être financé comment ? »

Madame la Maire : « Soit via un emprunt, soit via nos fonds propres. Mais de toute façon cela sera discuté lors d’un prochain Conseil Municipal. »

* **28/2024 - Subvention Exceptionnelle – Saint-Saëns FITNESS**

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que l’association Saint-Saëns FITNESS organise le 1er juin 2024 sur la commune, une manifestation exceptionnelle intitulée « Village des Associations ».

L’objectif de celle-ci est de faire connaitre les associations Saint-Saennaises, de promouvoir l’activité physique et animer la commune.

Aussi, la commune souhaite soutenir cette initiative en attribuant une subvention exceptionnelle de 200.00 €.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal :

* + Le versement d’une subvention exceptionnelle de 200.00 € (l’association devra fournir un bilan financier)
  + D’inscrire la dépense au budget principal

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **VOTE** | | |
| **Abstention**  **\_\_/\_\_** | **Contre**  **\_\_/\_\_** | **Pour**  **\_\_15\_\_** |

**Débat** :

Michèle BELLET : « C’est la somme qu’ils ont demandée ? »

Madame la Maire : « Oui. »

Armelle MOUSSE : « En 2024, Ils ont eu une subvention de 721€. »

* **29/2024 Décision Modificative – Budget Annexe Eau et Assainissement**

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que le Budget Annexe Eau & Assainissement 202 a été approuvé par délibération lors de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2024.

Dans le cadre de son exécution, il convient de prévoir une décision modificative.

En voici le détail :

En conséquence, Madame la Maire propose au Conseil Municipal d’autoriser cette décision modificative.

**Section Investissement**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Chap.** | **Articles** | **Mouvements** | |
| 10 | 10222 - FCTVA | -939.00 € |  |
| 40 | 28156 – Matériel spécifique d’exploitation |  | +939.00 € |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **VOTE** | | |
| **Abstention**  **\_\_/\_\_** | **Contre**  **\_\_/\_\_** | **Pour**  **\_\_15\_\_** |

**Débat** :

Armelle MOUSSE : « Pourquoi cela n’a pas été fait d’entrée de jeu ? »

Amélie ANTUNES : « Ce sont des opérations d’ordre, nous devons avoir la même somme en dépenses de fonctionnement et en recettes d’investissement. Il y a eu 31000€ et 31939€ d’inscris de chaque côté. »

1. ***PATRIMOINE***

* **30/2024 - Modification simplifiée du PLU n°2**

Mme le Maire de Saint-Saëns rappelle :

- Que la modification simplifiée porte sur les points suivants :

1. Modifier le règlement de la zone Uy afin de faciliter les activités de revalorisation des entreprises existantes

2. Adapter plusieurs dispositions règlementaires posant des difficultés d’application (règles relatives à l’aspect des constructions, le stationnement et la mixité fonctionnelle dans les zones à urbaniser)

- Que, pour la mise en œuvre de cette procédure, le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques, doivent être mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Ces observations sont alors enregistrées et conservées ;

- Que les modalités de cette mise à disposition doivent être précisées par le conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition ;

- Que dans ces conditions il y a lieu pour le conseil municipal de délibérer sur les modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Saëns.

Le conseil municipal,

Vu le code de l’urbanisme et notamment les articles L153-36, L153-45 et L153-47 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Saëns en date du 21 mars 2017 approuvant le PLU ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Saëns en date du 29 mars 2023 approuvant la 1ère modification simplifiée PLU ;

Madame la Maire propose au Conseil municipal :

* Mise à disposition du dossier de modification simplifiée en mairie de Saint-Saëns du 10 juin au 09 juillet 2024 ;
* Mise à disposition d’un registre en mairie de Saint-Saëns où le public peut porter ses observations ;
* Mise en ligne du dossier sur le site internet de la commune : www.saintsaens.fr ;
* Possibilité, pour le public, d’écrire à la commune pour faire part de ses observations, par courrier : Hôtel de Ville, Place Maintenon, 76680 Saint-Saëns ; ou via l’adresse courriel : contact@saintsaens.fr

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Saint-Saëns durant un mois, et d’une mention dans le journal Le Réveil – édition Pays de Bray, via Médialex.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **VOTE** | | |
| **Abstention**  **\_\_/\_\_** | **Contre**  **\_\_/\_\_** | **Pour**  **\_\_15\_\_** |

**Débat** :

Armelle MOUSSE : « Comment se fera la communication pour que les administrés puissent consultés le document ? »

Madame la Maire : « Via le prochain Mag. »

1. **RESSOURCES HUMAINES**

* **31/2024 - Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs**

Madame la Maire rappelle à l’assemblée que :

Conformément à l’article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Il appartient donc à l’assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l’agent inscrit au tableau d’avancement de grade établi pour l’année 2024

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l’emploi d’origine, et la création de l’emploi correspondant au grade d’avancement.

Madame la Maire propose à l’assemblée :

*A compter du 01/07/2024*

- la suppression de 2 emplois d’Adjoint Technique Territorial de 2ème Classe, à temps complet

- la création de 2 emplois d’Adjoint Technique Territoriale de 1ère Classe, à temps complet.

*A compter du 01/12/2024*

- la suppression d’1 emploi d’Adjoint Technique Territorial de 2ème Classe, à temps complet

- la création d’1 emploi d’Adjoint Technique Territoriale de 1ère Classe, à temps complet

- la suppression d’1 emploi d’Adjoint Technique Territorial de 2ème Classe, à temps non complet

- la création d’1 emplois d’Adjoint Technique Territoriale de 1ère Classe, à temps non complet

Madame la Maire sollicite l’avis du Conseil Municipal sur la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **VOTE** | | |
| **Abstention**  **\_\_/\_\_** | **Contre**  **\_\_/\_\_** | **Pour**  **\_\_15\_\_** |

**Débat**:

Madame la Maire : « Voulez-vous connaître l’incidence budgétaire et qui sont les agents ? »

Armelle MOUSSE : « Oui. »

Madame la Maire : « Incidence budgétaire au 01/07/2024, Tony avec une ancienneté au 01/01/1994, l’incidence sera de 472.32€ sur 6 mois. Philippe avec une ancienneté au 01/05/1997, l’incidence sera de 472.32€ en tant que référent manifestations et cinéma. Incidence budgétaire au 01/12/2024, Fanny RATEL avec une ancienneté au 01/12/1998, l’incidence sera de 88.56€ en tant que référente fleurissement par an et non par mois. Manuela avec une ancienneté au 01/10/2004, l’incidence sera de 78.72€ en tant que référente périscolaire. »

***Questions diverses :***

* *Coût du m3 d’eau lié au contrat de DSP ;*

Armelle MOUSSE : « Je voudrais revenir sur le point concernant le cout de l’eau. Il y a des choses qui faut remettre au clair notamment lorsque j’ai demandé à avoir le cout actuel, que j’ai eu d’ailleurs merci Amélie. »

Pascal TACCONI : « Lorsque vous dites le cout de l’eau, c’est quoi ? »

Armelle MOUSSE : « Le cout du m3. Ce qui me gêne beaucoup plus c’est l’intervention de Monsieur TACCONI. La seule chose qui se souvient c’était que le prix de l’eau a doublé sur Saint Saens. »

Pascal TACCONI : « Oui. »

Armelle MOUSSE : « J’ai demandé depuis quand ? La réponse a été depuis 10 ans. J’ai vérifié ce qui m’a été dit. Si le m3 a doublé, il devait être il y a 10 ans à 2.40€ car il doit être maintenant à 4.80€. »

Pascal TACCONI : « Il était à combien ? »

Armelle MOUSSE : « En 2012, il était à 4.92€ et non à 2.40 €, information erronée. En l’an 2000, il était à 2.78€ j’ai dû convertir en euros. A un moment donné, on ne peut pas dire n’importe quoi. »

Pascal TACCONI : « Je me suis trompé. »

Armelle MOUSSE : « Cela fait 25 ans. Je veux bien remonter aux années 50 mais quand même. »

Pascal TACCONI : « Je vais regarder lorsque je suis arrivée dans ma nouvelle maison, l’eau n’était pas à ce prix-là. »

Armelle MOUSSE : « J’ai vérifié. Je ne peux pas vous laisser dire que le prix du m3 d’eau en 10 ans a doublé car ce n’est pas vrai. »

Pascal TACCONI : « Lorsque je suis arrivé en 2004, cela vous embête ce que je parle. »

Armelle MOUSSE : « Ce n’est pas qu’elle me gêne, c’est qu’elle n’est pas toujours véridique et cela me gêne. Quand on annone que le prix de l’eau a doublée en 10 ans c’est faux. »

Pascal TACCONI : « Ce n’est pas en 10 ans. C’est un peu plus. »

Armelle MOUSSE : « En 25 ans, quand même. »

Armelle MOUSSE : « Je suis arrivée jusqu’en 2000 et après je n’avais plus de factures. J’aurais peut-être dû les garder en prévision d’une intervention en conseil. Je crois qu’avant de dire des choses comme cela il faut vérifier avant. Je ne peux pas laisser une information circuler pour dire que la municipalité notamment la précédente a doublé le prix de l’eau en 10 ans. »

* *Don de Mr Vallès ;*

Michèle BELLET : « Lorsque nous avons évoqué le don la dernière fois, j’avais demandé pourquoi nous n’avions pas contacté l’association des amis de l’orgue. Elle existe toujours. »

Madame la Maire : « Elle a été reconstruite et remis en place. »

Michèle BELLET : « L’assemblée générale a eu lieu. »

Pascal TACCONI : « Elle avait été mise en sommeil.  A ce sujet-là, il va y avoir une manifestation le 7 juin, un concert de l’orgue par Vincent Bénard ou il sera annoncé qu’il va être mis en veille pour être réparé. »

* *Communauté de Commune : article relatif aux Zones d'Accélération des Energies Renouvelables ;*

Armelle MOUSSE : « Nous avons reçu l’actu de la ComCom et il y a un article très intéressant sur les énergies renouvelables. Il y a une carte avec les différentes communes du territoire qui indique les communes favorables, non favorables et celle qui ne se prononce pas sur les énergies renouvelables. Nous faisons parties de celles-ci. Je voulais savoir ce qu’il s’était passé ? »

Madame la Maire : « Nous avons voté au mois de novembre contre le projet de Bosc Mesnil. »

Armelle MOUSSE : « Oui des éoliennes. »

Madame la Maire : « Ce vote au conseil municipal ne rentrait pas dans leurs critères. Il nous a été demandé à chaque commune de statuer sur les éoliennes. Cela a été statuer. Il a été évoqué de donner notre avis sur la méthanisation dans les campagnes environnantes. »

Armelle MOUSSE : « Nous pouvons être d’accord de manière parcellaire. C’est-à-dire ne pas être d’accord sur l’éolien mais être d’accord sur d’autres énergies. »

Madame la Maire : « Non, il fallait être d’accord sur tout ou rien. »

Fin des débats

**Karine HUNKELER, Maire**

**Gille FRELAUT, Secrétaire de Séance**